

A Salles lira, ça lira, ça lira ...

Bulletin municipal janvier 2019



*Vous êtes cordialement invités aux
Vœux du Maire
samedi 26 janvier à 11h
à la Maison des Associations
autour d'un apéritif garni*

MEMO

MAIRIE

Tél/Fax 05.61.87.13.04
Mail : mairie.salles@wanadoo.fr
www.salles-sur-garonne.fr

Jours et heures d'ouverture au public :

Mardi 9h – 12h
Vendredi 9h – 12h
Samedi 9h – 12h

M. le Maire : Jean-Louis Halioua
07 67 82 95 36

DECHETS MENAGERS



CONTENEUR GRIS : tous les mardis
JAUNE : le lundi des semaines paires.
Merci de rentrer votre conteneur après la collecte.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour recevoir les conteneurs gris et jaune, ainsi qu'un bac de compostage, contactez la Communauté de Communes du Volvestre :
Tél : 05.61.90.99.60

RECUPERATEURS DE VERRE



Ils se situent l'un à droite de la mairie, l'autre à côté du cimetière.

RECUPERATEUR VETEMENTS

à droite de la mairie.

LE RELAIS

ECOLE

Tél : 05.61.87.07.28
Mail : ce.0310882r@ac-toulouse.fr
Directrice : Céline LEON



BIBLIOTHEQUE

Jours et heures d'ouverture :
Lundi 15h – 17h
Mercredi 10h – 12h et 15h – 18h
Vendredi 15h – 18h
Le 1^{er} samedi du mois : 10h – 12h
Bibliothécaire : Fatima Farradji

EAU et ASSAINISSEMENT

Portail : www.smdea09.fr
Problèmes de compteur ou débit d'eau :
S.M.D.E.A. 05 61 68 54 24
Assainissement individuel :
SPANC – SMDEA 05 61 65 09 60

ELECTRICITE

Demande de branchement électrique :
S.D.E.H.G.
05 34 31 15 00

Pour **signaler une panne** :
ENEDIS (ex-E.R.D.F.)
09 72 67 50 31

Ce journal est édité par la Mairie de Salles sur Garonne. Rédacteurs : Jean-Louis HALIOUA, Marianne COMA.
Merci à tous les contributeurs.

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

En ce début d'année, nous avons souhaité vous faire part de nombreuses informations concernant notre village. Ce journal municipal a été distribué dans chaque boîte aux lettres mais vous pourrez le retrouver aussi sur le site internet de notre commune.

Pour commencer, parlons du débat national. Il a été demandé à toutes les mairies de France d'être les transmetteurs de vos doléances et de les envoyer au Président de la République. Vous pouvez donc déposer vos doléances à la mairie. Ecrivez-les sur une feuille format A4. Un classeur est à disposition pour insérer tous les écrits qui nous seront remis. Vous n'avez pas le temps de passer à la mairie pendant les heures d'ouverture ? Pas de problème, laissez votre rédaction personnelle dans la boîte aux lettres en précisant que c'est bien une doléance.

En fonction votre participation à cette première étape, il pourrait être envisagé, dans un deuxième temps, d'organiser un débat et de réfléchir à quelle échelle nous pourrions organiser ce moment citoyen. Je vous rappelle que ce débat, comme tous ceux organisés dans tout le pays, devra porter sur quatre thèmes particuliers : transition écologique, justice fiscale, démocratie/citoyenneté, services publics.

Dans le journal, vous trouverez le compte-rendu de différents travaux réalisés en 2018. Quant aux projets à venir pour l'année 2019, cela concernera l'école, l'église, le toit de la salle des fêtes, l'amélioration du débit du réseau informatique (internet) et la 1^{ère} tranche du renouvellement de l'éclairage public du village, côté Garonne. Vous retrouverez les détails de ce projet « lumineux » dans ce journal.

Des recettes supplémentaires devraient permettre d'avoir un budget confortable dans les années à venir, grâce à la ferme photovoltaïque derrière la ferme équestre, à l'extension de la gravière Cemex au nord de la commune et à un éventuel nouveau projet photovoltaïque sur des anciennes terres à gravière restituées à la commune.

Notre conseil municipal reste persuadé que nous avons un beau cadre de vie à préserver et que nous devons aussi améliorer le bien-être de chacun dès que nous pouvons le faire. Pour autant, chaque membre de ce conseil est bien conscient que pour certains d'entre nous, la période est difficile et qu'il faut gérer avec grande prudence notre budget.

En conséquence et malgré les travaux prévus, malgré les charges de fonctionnement qui augmentent chaque année et malgré les baisses de dotations de l'État, et pour la 7^e année consécutive, nous n'augmenterons pas les impôts locaux pour la part communale.

C'est sur ces bonnes nouvelles que je vous souhaite une très bonne année 2019. Qu'elle nous permette de continuer à vivre paisiblement dans notre beau village. Et je serai très heureux de pouvoir vous rencontrer le samedi 26 janvier à 11h pour les vœux du Nouvel An où nous vous présenterons plus en détail les projets de l'année. J'en profiterai pour vous renouveler mes vœux de bonne année autour d'un apéritif garni.

Jean-Louis HALIOUA

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE – LE CENTENAIRE



Pour les 100 ans de l'Armistice, les enfants de l'école et leurs institutrices avaient donné rendez-vous aux Sallois devant le monument aux morts. Après le discours officiel prononcé par M. le Maire, le public a pu apprécier un récital de textes et de chants, avec en point d'orgue une Marseillaise ... enfant-tastique.

LA MARSEILLAISE ENFANTASTIQUE

Chantons ensemble cet air qui nous unit, ce chant d'espoir et d'amitié,
Levons-nous pour la paix infinie, car l'histoire sanglante est passée,
Notre histoire est à inventer, au rendez-vous hommes et femmes,
Pour dire à la force de nos voix,
Qu'on aime se prendre dans les bras, partager, faire pétiller le champagne !
Au calme, la vie demain
Formez bel unisson
Chantons, chantons
Qu'un chant si pur
Soit preuve de notre union !

CIMETIERE : un nouvel espace cinéraire



Pour répondre à l'évolution des pratiques funéraires, la commune a créé un jardin cinéraire dans la section nord-est du nouveau cimetière. Le site comprend un columbarium, ainsi qu'un jardin du souvenir équipé d'un puits de dispersion avec une stèle mémorielle.

Le columbarium est destiné aux familles ou personnes qui ne souhaitent pas faire construire leur propre columbarium dans l'espace cinéraire du cimetière. Il comprend 6 cases, pouvant contenir 2 urnes chacune. Le tarif de la concession, fixé par délibération du Conseil Municipal, est de 200 € pour une concession de 30 ans, ou 300 € pour une concession de 50 ans.

Le jardin du souvenir est destiné à recueillir les cendres des défunts, lorsque ceux-ci ont choisi la dispersion après crémation. La stèle permet d'apposer la plaque gravée au nom du défunt. Le puits de dispersion est mis à disposition gratuitement.

Le cadre légal : une demande doit être présentée au maire de la commune par un opérateur funéraire habilité.

La loi du 19 décembre 2008 précise que les cendres cinéraires sont des restes de personnes humaines auxquels il est dû respect, dignité et décence, bénéficiant des protections juridiques accordées au corps humain, que la dispersion des cendres peut être assimilée à une inhumation et, dès lors, en vertu de l'art. L. 2223-19 du CGCT, les personnels destinés aux inhumations doivent appartenir à un opérateur funéraire habilité conformément aux dispositions de l'art. L. 2223-23 du CGCT.

L'art. R. 2213-39 du CGCT dispose : "Le placement dans une sépulture, le scellement sur un monument funéraire, le dépôt dans une case de columbarium d'une urne et la dispersion des cendres, dans un cimetière ou un site cinéraire faisant l'objet de concessions, sont subordonnés à l'autorisation du maire de la commune où se déroule l'opération".

Un ossuaire a également été installé, à l'angle du mur du cimetière ancien. Il est destiné à recueillir les restes des défunts, lors de reprises de concession, par exemple dans le cas d'une concession abandonnée.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a contribué au financement de ces équipements à hauteur de 2 619 €, pour un coût total de 6 286 € TTC.

TRAVAUX DE VOIRIE



VOIRIE COMMUNALE : Réfection de la chaussée en enduit bicouche pré-gravillonné

- Place du Bouqué
- Rue des Templiers
- Promenade du Bac.

Travaux exécutés en mai 2018, dans l'enveloppe du Pool routier pour un montant de 11 300 € TTC.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE : comment ça marche ?

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne est responsable de l'entretien des voies départementales, c'est-à-dire du fauchage et des travaux de réfection de la chaussée.

A Salles, la voirie départementale comprend :

- la RD 10 : route du Pont d'Ercus et route de Saint-Julien,
- la RD 10 G : route de Lafitte,
- la RD 10 C : route de Saint-Elix.



Le Conseil Départemental entretient également certaines de nos voies communales qui font partie du parcours cyclable de la Garonne. Ces voies communales sont facilement identifiables aux panneaux de balisage. Par exemple : le chemin de Tutelle.

Les autres voies communales sont à la charge de la commune. Les travaux sont planifiés en concertation avec la Communauté de Communes du Volvestre, qui est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie de ses communes membres. L'ensemble de ces voies constitue le "Pool Routier Intercommunal."

Un budget est alloué pour chaque commune, et le Département verse une subvention partielle. Jusqu'en 2012, ce budget et la subvention correspondante devaient couvrir une période de 2 ans. Mais à partir de 2013, les moyens venant à manquer, le Département a réparti sa subvention sur une période de 3 ans. Montant du budget pour Salles : 72 192 € TTC, subventionné à 56,25%, à répartir sur trois ans.

STATION D'EPURATION : on n'est pas assez nombreux

Rappelons qu'en 2015, la municipalité avait demandé au SMDEA (Syndicat des Eaux) d'étudier la mise en place d'un assainissement collectif sur le centre bourg.

L'étude a fait apparaître que le ratio "coût d'investissement / nombre d'usagers" excède le seuil de 10 000 € par branchement fixé par l'Agence de l'Eau. Cette situation traduit une faible densité d'habitation qui est compatible avec l'assainissement non collectif.

Qui plus est, dans le contexte d'une nouvelle approche nationale portée par les Agences de l'Eau, l'objectif est de maîtriser le développement de l'assainissement collectif, pour favoriser les techniques d'assainissement non collectif, dans la mesure où l'environnement s'y prête. C'est pourquoi l'ensemble de notre commune est classée en zone d'assainissement non collectif.

Pour toutes les questions concernant l'assainissement, vous pouvez contacter le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du SMDEA, au 05 61 65 09 60.

Site internet : www.smdea09.fr

TRAVAUX EN COURS / EN PROJET

SAUVEGARDE DE L'EGLISE

La première tranche portait sur les travaux de sauvegarde indispensables à la conservation de l'église.

- Consolidation de la maçonnerie par deux contreforts de part et d'autre de la nef pour éviter tout dévers.
- Reprise de la toiture pour éviter toute nouvelle infiltration d'eau.
- Consolidation de la charpente.
- Réalisation d'un drain périphérique pour assainir les murs enterrés.

Durée des travaux : 1 an, de juillet 2017 à juillet 2018.

Montant de la tranche 1 : 171 000€ HT (travaux), à quoi il faut ajouter 21 000€ : honoraires architecte, et 2 500€ pour la mission SPS (coordonnateur sécurité et protection de la santé) et les insertions légales dans les journaux.

La commune a pu assurer le financement des travaux sur ses fonds propres, sans recours à l'emprunt. Des subventions ont été demandées à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), ainsi qu'au Conseil Départemental. Le montant exact des subventions accordées n'est pas encore connu.

Ces opérations permettent une déshumidification de l'édifice, que l'on peut déjà constater au sol et sur les murs.

Une deuxième tranche de travaux est indispensable pour permettre la réouverture de l'Eglise.

Il est nécessaire de consolider la voûte, ce qu'il est prévu de faire au moyen d'une chape de plâtre armé portée par des poutres acier sur sommier de répartition.

Il faut aussi purger les plâtres endommagés par l'humidité ; en séchant certains décors se décollent du support, notamment dans le chœur, et des chutes de plâtre (et briques) sont à craindre.

Nous attendons le devis définitif de l'architecte, pour le moment ces travaux sont estimés à environ 70 000€ HT. La commune sollicitera des subventions auprès des partenaires institutionnels, cependant il est à prévoir que nous devons avoir recours à l'emprunt pour boucler le financement des travaux.

TOIT DE LA SALLE DES FÊTES

Les violents orages de cet été ont endommagé le toit de la salle, qui devra être remplacé. La commune a fait procéder à un diagnostic d'amiante avant travaux, obligatoire, qui a confirmé la présence d'amiante dans les plaques fibrociment qui composent la toiture.

La commune doit conclure un contrat de maîtrise d'œuvre avec un bureau d'études et préparer un programme de travaux, avant de lancer un avis d'appel d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Nous avons consulté l'ATD (Agence Technique Départementale), et nous sommes dans l'attente d'un accompagnement juridique de leur part.

Comme pour la deuxième tranche des travaux de l'Eglise, la commune sollicitera des subventions, cependant il faudra recourir à l'emprunt pour boucler le financement des travaux, dont le montant devrait être inférieur à 90 000€.



RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Modernisation de l'éclairage dans le centre du village



Concevoir un éclairage public responsable

Dans un souci d'économie d'énergie, la commune a demandé au SDEHG d'étudier la rénovation des appareils d'éclairage public de la commune.

En effet, le réseau actuel est équipé de lampes sodium haute pression de 100 et 70 Watts, très énergivores.

L'objectif est de réduire considérablement la consommation, tout en créant un éclairage performant et conforme aux normes : la transition énergétique, c'est aussi éclairer raisonnablement et juste ce qu'il faut.

Une première tranche de travaux a été définie, dans le périmètre du centre du Village entre la RD 10 et la Garonne. Elle concerne 75 appareils.

Afin de limiter les coûts, les supports ou mâts actuels seront conservés.

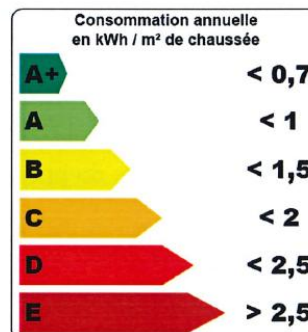
Le SDEHG installera des appareils à LED de puissance 50 Watts maximum pour l'éclairage des rues, avec un abaissement de 50% intégré au milieu de la nuit : la durée de la baisse de puissance sera calculée automatiquement à partir du "point milieu" de la nuit, pour une période moyenne allant de 0h00 à 6h00.

L'éclairage et l'extinction seront commandés par une horloge astronomique radio pilotée.

La consommation d'énergie sera de 0.18 kWh/m², ce qui donne un classement en catégorie A+.

Le coût annuel en électricité de la nouvelle installation est estimé à 1 435€ TTC/an. L'économie théorique engendrée est ainsi de 2 975€ TTC pour un gain en énergie de 70%.

Les travaux, que le SDEHG finance à hauteur de 80%, sont estimés à 103 125€ HT.



<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	16 240€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	66 000€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	20 885€
Total	103 125€

La part restant à la charge de la commune sera couverte par voie d'emprunt, en prenant rang sur le prochain prêt du SDEHG. A noter que la part communale sera compensée par l'économie d'électricité résultant de ces travaux.

Les travaux sont prévus au 2^{ème} semestre 2019.